



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le premier du mois d'octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOURRIER, Maire.

Présents : MM. AMIOT Catherine, BIDAULT Bénédicte, DEBARLE Patrick, DESPORTES Philippe, LEMERCIER Florence, MACQUET Laurent, MOREAU Pierre, SANTENAC Rachel, SIMON Alain.

Absentes excusées : MM. NOILOU Jean-Claude, PIFFARD Valérie, PREZELIN Laëtitia.

Pouvoir : M. NOILOU Jean-Claude à M. DEBARLE Patrick
Mme PIFFARD Valérie à Mme SANTENAC Rachel
Mme PREZELIN Laëtitia à M. DESPORTES Philippe

Secrétaire de séance : Mme SANTENAC Rachel

Convocation du 24/09/2015

ORDRE DU JOUR

- 1) CCHA – Modification statuts n° 19 –**
- 2) Loyer Maison Assistantes Maternelles (MAM)**
- 3) Tarif 2016 Redevance Assainissement Collectif**
- 4) Rapport des Commissions**
- 5) Informations – Questions diverses**

M. Debarle demande une modification concernant le procès-verbal du 03 septembre 2015, il a été noté que le rapporteur de la Commission Voirie était M. Simon alors que c'est M. Debarle. M. le Maire informe le Conseil Municipal que la modification sera effectuée.

M. le Maire demande d'ajouter un sujet : Présentation devis et décision modificative :
Approuvé à l'unanimité

I - CCHA – MODIFICATION DES STATUTS N° 19 –

Délibération n°2015100101

Par délibération en date du 14 novembre 1996 pour BRISSARTHE, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune de BRISSARTHE à la Communauté de Communes du Haut-Anjou créé par arrêté préfectoral n° D3-96 – 1279 en date du 31 décembre 1996.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut-Anjou portant sur le transfert de la compétence « **Création et gestion de maison des services au public** »

Il est proposé au Conseil une nouvelle rédaction de la partie des statuts de la communauté de Communes du Haut-Anjou :

Sur une proposition formulée par le Conseil de la Communauté de Communes du Haut-Anjou, réunie le 20 novembre 2014, les modifications statutaires suivantes sont proposées

C – COMPETENCES OPTIONNELLES

6° Création et gestion de maison des services au public

Cette modification prendra effet à compter de l'arrêté de Monsieur le Préfet.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette modification :

Vu l'arrêté préfectoral D3-96 n° 1279 en date du 31 décembre 1996 portant création de la Communauté de Communes du Haut-Anjou :

Vu l'arrêté 2015079-0026 de Monsieur le Préfet de Maine et Loire en date du 24 mars 2015 portant modificatifs des statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 20150917-001 de la Communauté de Communes du Haut-Anjou ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- Adopte la modification de l'article comme indiqué ci-dessus proposée et votée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Anjou lors de sa réunion du 17 septembre 2015 selon la nouvelle rédaction ci-annexée ;

- Demande à Monsieur le Préfet de Maine et Loire de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Haut-Anjou ;

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

II - LOYER MAISON ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) -

Délibération n°2015100102

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 03/07/2014 il avait été décidé que le loyer de la Maison des Assistantes Maternelles (MAM) serait de 300 € pour un an et serait revu après étude de la comptabilité de cette association. M. le Maire informe les conseillers que la responsable de la MAM a transmis cette comptabilité et demande un sursis supplémentaire avant d'atteindre le loyer de 500 € prévu.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide de fixer le montant du loyer à 350 €. Il sera revu dans un an.

III - TARIF 2016 REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délibération n°2015100103

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 02/10/2014 il avait été décidé de réajuster les tarifs de redevance d'assainissement de 2015 afin d'équilibrer le budget Assainissement. Il propose de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2016, à savoir :

- 35,00 € HT (trente-cinq euros) de part fixe par branchement principal,
- 0,30 € HT (zéro euro trente centimes) la part proportionnelle par m3 d'eau consommé.

M. le Maire demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les redevances en 2016.

IV - PRESENTATION DEVIS ET DECISION MODIFICATIVE

a) *Présentation devis*

Délibération n°2015100104

M. le Maire donne la parole à M. Moreau afin qu'il présente 2 devis de l'Entreprise LÉZÉ. Il informe le Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été contactées mais une seule a répondu :

- Modification chauffage Mairie et La Poste → 3 780,26 € HT soit 4 536,31 € TTC
- Alarme école → 3 627,77 € HT soit 4 353,32 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les 2 devis de l'entreprise Lézé pour un montant respectif de 3 780,26 € HT soit 4 536,31 € TTC et 3 627,77 € HT soit 4 353,32 € TTC
- Décide d'imputer ces 2 devis **en Investissement à l'opération 10 : Bâtiments communaux – compte 21318 : Autres bâtiments publics.**
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant pour signer les documents nécessaires à l'exécution des travaux.

b) Décision modificative

Délibération n°2015100105

M. Moreau informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour les travaux destinés à économiser l'énergie en matière de chauffage pour la Mairie et La Poste et pour mettre en place un système d'alarme à l'école puisque ceux-ci n'avaient pas été budgétés. Il propose le virement de crédit suivant :

COMPTE A DEDUIRE	MONTANT	COMPTE A OUVRIR	MONTANT
020 : Dépenses imprévues	- 9 000,00	21318-10 : Autres bâtiments public	+ 9 000,00

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité la décision modificative.

V – RAPPORT DES COMMISSIONS

Com Finances → M. Moreau

M. Moreau rappelle la délibération du 07/06/2011 concernant la modification des horaires de l'éclairage public (du 01/09 au 14/05 : début 6 h 30 fin 22 h 30 – du 15/05 au 31/08 : suppression totale de l'EP

Com Urbanisme-Patrimoine Bâti → M. Moreau

Réunion prévue le 03/10 pour faire le point sur différents devis

Com. Voirie → M. Debarle

Réunion reportée le 09/10 – curage de fossés sur la VI 15 par la CCHA.

Com Vie locale – Tourisme → Mme Amiot

Machine à pain approvisionnée de 6 h 15 à 21 h, lors des vacances du boulanger de Morannes remplacement par boulanger de Châteauneuf.

Com Culture →

Participation de la commission pour Halloween le samedi 31/10 le matin.

Com Communication → Mme Santenac

Impression du courrier de Brissarthe le 05/10, distribution le 12/10. Réunion de la commission avec les associations pour la préparation du BM le 20/10

Com. Cimetière → Mme Amiot

Problème de vol de fleurs et déjection canine - Etiquetage des emplacements (libre, réservé, perpétuel)

Com Salle des fêtes → M. Moreau

Bonne fréquentation – Pour information, le chauffage de la salle coûte cher (+ que l'éclairage public par exemple) ce qui justifie quelques travaux destinés à économiser sur ce poste de dépense.

Com. Affaires Scolaires → Mme Lemercier

54 élèves, 7 susceptible à la rentrée de Janvier-36 familles-63 % des enfants participent au TAP.

Activités proposées : 1^{ère} période : alimentation cuisine (bonne participation des parents pour le don de légumes), plantation de fraisiers et pensées – visite au bois de la Jeunerie le 02/10-activité robotique avec les + grands.

2^{ème} période : fabrication et création pour le marché de Noël et atelier « cuisine ».

CCAS → Mme Amiot

Sortie avec la Gogane le 18/09 satisfaction des personnes avec le soleil en + - Repas des aînés le 03/10/2015 au restaurant Au fil de l'Eau environ 66 personnes.

SICTOM → Mme Amiot

En partenariat avec le CCAS de Tiercé, Emmaüs et Apivet : vente le 31/10 d'objets d'occasion à la salle Balavoine

CCHA → M. Bourrier

3 gros sujets toujours en cours :

- La fusion des Communautés de Communes : le préfet a présenté ses propositions en CDCI. Les communes devront se prononcer dans les deux mois suivant la réception de ces propositions. La CCHA devra fusionner, le 1^{er} janvier 2017, avec les deux communautés de communes du Louroux-Béconnais et du Lion d'Angers qui, de leur côté, fusionneront le 1^{er} janvier 2016. Des réticences subsistent encore, quant à ce choix, au sein du segréen.
- Création commune nouvelle : 2 hypothèses étudiées : 2 communes nouvelles à 5 (Châteauneuf, Brissarthe, Juvardeil, Miré, Contigné) et (Champigné, Marigné, Querré, Cherré, Soeudres) ou 1 commune nouvelle à 10.
- Mutualisation humains et moyens est également en cours d'étude.

VI – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Enquête publique sur la restauration et l'entretien des milieux humides et du réseau hydraulique des Basses Vallées Angevines **du 02 octobre au 6 novembre inclus**

- Achat une partie de terrain à Mme Davoust : Frais de notaire 850 €. Le Conseil demande à M. le Maire de revoir les frais sinon il décide de ne pas acheter cette bande de terrain.

- Prochain CM le **Jeudi 5 Novembre 2015 à 20 h 30**

Sans autre question, la séance est levée à 22 h 00

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

BOURRIER Alain – Maire		LEMERCIER Florence	
MOREAU Pierre – Adjoint au Maire –		MACQUET Laurent	
SIMON Alain – Adjoint au Maire –		NOILOU Jean- Claude	Pouvoir à M. Debarle
AMIOT Catherine – Adjointe au Maire –		PIFFARD Valérie	Pouvoir à Mme Santenac
BIDAULT Bénédicte		PREZELIN Laëtitia	Pouvoir à M. Desportes
DEBARLE Patrick		SANTENAC Rachel	
DESSPORTES Philippe			